L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MRECREDI MATIN, 7 JUILLET 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI 7 JUILET 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Spear & Excoffier, rue de Chartres, entre Toulouse et St-Pierre—la pharmacie de M. Martin.

Par Hecy & O'Connor, au No 121 rue Carondelet, entre Poydras et Lafayette—un fort lot de meubles.

Affaire des Jésuites en France.

On ne saurait nier que hors de France la croisade républicaine, qui vient d'y être faite pour la destruction de la société de Jésus dans tout l'Etat, n'ait été jugée d'une manière défavorable au gouvernement qui l'a ordonnée et exécutée. On ne saurait nier non plus que, même en France, où a toujours régné un très fort préjugé contre les établissements d'éducation dirigés par les Jésuites et leur appartenant, il n'y ait eu une opposition très vive à l'exécution des décrets ordonnant leur expulsion. On en peut juger par les nombreuses protestations auxquelles les décrets ont donné lieu, et par les démonstrations qui ont été faites dans divers tribunaux dont les juges ont donné leur démission et dont le barreau même n'a pas voulu par sa présence sanctionner l'installation de leurs remplaçants.

Ces démonstrations, toutefois, n'ont pas la valeur qu'on semble leur donner à l'étranger où l'on ignore que ce qui vient d'avoir lieu en France pour la fermeture des maisons des Jésuites, s'y est passé déjà plus d'une fois, et que c'est sous un roi de France, Louis XV en 1764, que parut un édit pour la destruction de leur société toute entière. On ignore à l'étranger que cette même persécution s'est renouvelée plusieurs fois depuis, et que le gouvernement de M. Grévy, président actuel de la République Française, n'a fait que suivre à l'égard des Jésuites les errements des gouvernements qui ont précédé le sien dans d'autres temps.

Nous avons qu'il est malheureux qu'il se soit cru obligé d'avoir recours à ce moyen de violence à l'égard de gens qui aujourd'hui usaient d'une manière non venable de la liberté qu'un gouvernement républicain doit garantir à tout le monde. Les jésuites jouissaient d'un droit tout à fait commun et dont ils n'auraient dû être responsables que dans le cas où ils en eussent usé d'une manière dangereuse pour l'Etat. Tout en admettant que l'enseignement qu'ils donnaient à la jeunesse fut plutôt monarchique que républicain, nous ne pensons pas que cela puisse justifier complètement la mesure d'exclusion totale dont ils viennent d'être frappés. Cela a l'air d'une persécution venant d'un sentiment haineux tout personnel, tout vindicatif, et ne laissant à la raison, ou à la justice, aucune chance de prévaloir.

On s'est demandé à l'étranger et l'on se demande ici, comme ailleurs, pourquoi on a mé de cette sévérité à l'égard des jésuites en France où le sentiment du droit cependant a poussé de si profondes racines. On se demande si la position actuelle de ces pays nécessitait une pareille mesure, et si lorsqu'on veut accorder une amnistie plénière aux communistes, on ne peut pas y tolérer les jésuites de ce temps qui n'ont certainement pas à se reprocher les mêmes crimes.

Oh, si la République française eût été environnée de dangers; s'il y eut eu contre elle des conspirations à l'intérieur et à l'extérieur; si elle eut eu à se défendre tout à la fois contre une Vendée et une coalition européenne; si la République française eut vu se dresser contre elle l'Autriche, la Prusse, l'Empire, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, l'Etat ecclésiastique et le roi de Sardaigne, aujourd'hui roi d'Italie, comme cela se vit sous la grande convention de 93, et si l'or anglais, répandu partout, eut cherché partout aussi à lui susciter des ennemis, le gouvernement de France eut eu raison de prendre ombrage, d'avoir méfiance et d'user de précautions; il eut eu même raison d'agir avec vigueur et résolution contre tout élément d'hostilité, ou de suspicion même, existant dans le pays.

Mais il n'y a rien de cela aujourd'hui en France. Il n'y a ni suspects, ni conspirateurs, ni vendée à l'intérieur; il n'y a pas la moindre apparence de coalition à l'extérieur, et la France, d'ailleurs, est assez sage pour éviter dans ses rapports internationaux tout ce qui pourrait lui susciter des ennemis. En 1793, ni la Convention, ni la République n'étaient reconnues par les Puissances; au contraire, ces Puissances avaient reconnu Louis XVII, successeur de Louis XVI guillotiné, et quand Louis XVII, un an après, mourut dans la prison du Temple, elles reconnurent, comme roi de France, le régent Louis Stanislas Xavier, sous le nom de Louis XVIII, auteur de la charte de 1814.

Il n'y a rien de cela aujourd'hui. L'héritier de Napoléon III est mort; sa mère, l'impératrice Eugénie, court piteusement après ses restes; le prétendant Napoléonien qui reste n'aspire pas à soudoyer des armées contre la République; il est trop prudent et trop bien avisé pour se commettre dans aucun acte d'hostilité quelconque, et les d'Orléans, n'attendant rien que des événements, se gardent bien de rien faire pour les hâter; ils se tiennent innocemment sur la réserve, et se contentent de jouir paisiblement de leurs grands biens, ne demandant qu'une chose peut-être, c'est de les conserver. Quant aux émigrés, laïques ou cléricaux, parcourant le continent européen pour soulever de mauvaises passions contre la France, et exciter les têtes couronnées contre le danger d'une république établie dans un pays qui a été regardé de tout temps comme le cœur, l'esprit et la lumière du Vieux Monde, nous n'en connaissons pas un seul qui joue ce rôle en qui veuille le jouer. Les nobles sont tous restés en France; aucun ne veut en sortir. Au contraire, nombre d'entr'eux se sont ralliés franchement à la République, et nous en connaissons plusieurs qui se font monarchiques, jacobins même, plutôt que de s'exposer au soupçon de n'être pas assez républicains. Qu'est-ce donc que la République pourrait désirer de plus?

Dès lors l'expédition dirigée contre les maisons de Jésuites était inutile. Il nous semble que le gouvernement, affranchi de toute inquiétude, sous un horizon politique sans nuage apparent, aurait pu fermer les oreilles aux petites criailleries contre ces hommes dont le système d'éducation a toujours été regardé comme véritablement supérieur. Ils ont fait tant de grands élèves! Robespierre, le fameux Robespierre, du comité de salut public, sous le régime de la terreur, fut un des leurs, et l'on reconnaissait dans ce collégue de St-Just et de Couthon, toutes les qualités qui distinguent les Jésuites eux-mêmes. Robespierre était intègre, austère, incorruptible; il avait la persistance et la ténacité de l'ordre; il en avait l'inflexibilité en face du devoir; il en avait le courage et l'énergie; il en avait la fidélité et le dévouement aux principes. Il avait pulsé aussi dans leur enseignement cette sévérité de style et cette correction de langage qui le firent déjà remarquer à la Constituante lorsque, dans des discours écrits, il avait à lutter contre les Duport, les Lameth, les Lally Tolendal, les Lepelletier, les Tronchet, les Target, les d'Entraigues, les Cazalès, les Maury, les Barnave, les Mirabeau, et bien d'autres encore, car dans cette Constituante, à l'exception des Girondins contre les quels Robespierre devait lutter plus tard, on comptait toutes les capacités et toutes les lumières de France.

Robespierre prélundait alors à ces exercices oratoires qui devaient, deux ans après, le mettre en état de terrasser Vergnaud, Vergnaud, le plus grand des orateurs, et le plus grand des hommes. Tel fut Robespierre, élève des jésuites dont il possédait toutes les plus éminentes qualités. Voilà ce que le gouvernement républicain d'aujourd'hui aurait dû se rappeler, sauf à se laisser aller à de petites rancunes qui n'auraient pas tenu long-temps devant les grands principes de liberté que représente la République Française.

Nous espérons que l'émotion profonde, causée par l'exécution des décrets contre les établissements des Jésuites en France, passera, et que le gouvernement saura effacer ce souvenir en répargnantpas au pays les bienfaits que le pays a le droit d'attendre d'un gouvernement fondé sur la souveraineté du peuple et pour le bien unique du peuple. Il nous semble que la liberté de l'enseignement est, une des conditions de ce régime, et que cette liberté doit être respectée quand elle ne s'écarte pas de la morale.

Le Château-Renaud.—M. le vicomte d'Abzac, consul de France, a reçu, au moment de partir, une lettre de M. l'amiral Freycinet, qui l'informe que, suivant toute probabilité, la corvette à vapeur "Château-Renaud," de la marine française, dont on a gardé ici un agréable souvenir, reviendra nous visiter l'hiver prochain. Cette nouvelle fera plaisir à beaucoup de monde ici, et nous remercions M. le vicomte d'Abzac d'avoir eu l'attention de nous la communiquer avant son départ

Institut St-Louis.

La soirée donnée, le 2 juillet, à l'Institut St-Louis, à l'occasion de la distribution des médailles, a eu pour assistants les parents et les amis de toutes les élèves.

La salle était bien remplie, et tout le monde a pris beaucoup d'intérêt à la lecture des compositions des graduées, à la représentation de la comédie anglaise et de la comédie française, et a chaudement applaudi les jeunes pianistes. L'exécution des divers morceaux fait le plus grand honneur aux élèves et au professeur de cette branche importante de l'éducation d'une jeune fille.

Voici le programme de cette charmante soirée :

1re Partie.

La Vache à Colas.....Chœur
Salut.....Mlle Marie Audry (Graduée)
Marche (12 m).Mlles V. C., E. G, L. B, Z. D, G. S., C. S
Dreamlead.....Mlle Anna Dupré (Graduée)
Norma (12 m.) Mlles A. C, M. P, R. S, B. Z, E. S, M. B.
C'est ma fille (chansonnette).....Mlle E. S.
L'Ecole et le Monde, Mlle Mathilde Beaulieu (graduée)
Pré aux Clercs (violon).....Mlle H. C.
La Lyre (6 m).....Mlles L. H, L. M, E. S, A. C.
Addrées.....Mlle L. H.
L'Absence.....Mlle A.

Mrs Willis's Will!
Comédie.

2me Partie.

Après nous (ronds).....Mlles L. H, A. C.
Souvenir.....Mlle Caroline Lhote (Graduée)
The Swallow's Farewell.....Chœur
Balaoline (8 m.).Mlles N. W., M. D. C., L. D., L. M.
Mon Proverbe (chansonnette).....Mlle S. B.

Anna ou les qu'en dira-t-on.
Comédie.

Oberon (solo).....Mlle L. D.
Valentotory.....Mlle Nina Williams (Graduée)
Le dernier Sourire (Solo).....Mlle J. B.
Les Adieux.....Mlle Lilia Salaün (Graduée)
La Voix du Printemps.....Chœur

La distribution des médailles n'est fait dans l'ordre suivant :

Mlle Caroline Lhote,
Mlle Anna Dupré,
Mlle Lilia Salaün,
Mlle Marie Audry,
Mlle Nina Williams,
Mlle Mathilde Beaulieu.

Cette agréable soirée n'est terminée, à la satisfaction de toutes les personnes présentes, car chacun a compris que rien n'était négligé dans cet Institut, pour communiquer aux élèves toutes les connaissances qui font partie d'une éducation complète, et que les parents peuvent avec confiance placer leurs enfants sous l'habile direction de Mme Farnet.

Nous ne devons pas oublier de mentionner deux charmantes chansonnettes très bien dites par deux gentilles élèves de l'Institut, "C'est ma fille", chantée par Mlle Ernestine Schultz, cette jeune fille a de très belles notes dans la voix, et promet beaucoup. Mlle Stella Bienvenu, charmante filletta de 12 ans, a rendu avec beaucoup de finesse la chansonnette de "Mme Proverbe", ces deux jeunes enfants ont été très justement et très vivement applaudies.

Monitor.—La maison A. B. Griswold & Cie., au coin des rues Canal et Royale, offre en vente à des prix d'une rare modicité, trois cent cinquante assortiments de tous genres et de toutes grandeurs. L'occasion est exceptionnelle, et les personnes qui ont un achat de ce genre à faire, ne devraient pas la laisser échapper.

Un avis inséré dans une autre colonne de ce numéro prévient le public que les réservoirs de la Compagnie des Water Works qui fournissent de l'eau dans toutes les sections de la ville seront fermés ce soir, de six heures à minuit, pour permettre de s'effectuer la pose des pompes au tuyau principal.

Tranquillité complète : Pas de guerre, cet été, parmi les chemins de fer au sujet des prix.

Ce sera une triste nouvelle pour ceux qui attendent encore et rêvent aux belles parties de pêche dans les rivières glacées du lointain Nord Michigan, ou qui espèrent à quelques jours de plaisir sur le tranquille Lac Pewaukee, ou bien aux douceurs de la sieste sur les rives du Lac Geneva (Wis.), ou qui voudraient goûter des eaux salfureuses de Greenbrie White, ou encore se promener poétiquement au clair de lune à l'est des vieilles montagnes de la Virginie. Néanmoins, si vous avez des larmes à verser, ce n'est pas le moment, car A. D. Sheldon est prêt, au No 22 rue du Camp, à réduire les prix à quarante pour cent au-dessous du cours de l'année dernière, non comme procédé de guerre, mais avec les dispositions bienveillantes d'un bon quaker.

Tout le monde a dit ait : Donnez-nous des prix réduits. La direction de la grande Route de Jackson répond : Venez et vous les aurez.

Exemple :—Billet pour aller à Chicago et retour, bon jusqu'au 31 octobre 1880, $23 50 seulement.

On lit dans le *National* :

Un fait :

M. Robert Mitchell s'est élevé hier, avec sa vivacité accoutumée, contre la prétention de M. le garde des sceaux de poursuivre à Paris, pour un délit de diffamation, un journal publié en province. Au cours de son interpellation, M. Mitchell a été fréquemment encouragé par les "ah! oui" et les "très bien" de M. Paul de Cassagnac.

M. Paul de Cassagnac a-t-il oublié qu'au mois d'avril de l'an dernier, il fait poursuivre à Paris, également, du chef de diffamation, un journal républicain, publié à Nice, le *Patriote niçois*.

Il n'est pas hors de propos de le lui rappeler.

—M. de Plaahol, colonel du 4e dragons, vient de mourir subitement à Paris où il était de passage.—

LOUISIANE.

(Pionnier de l'Assomption.)

Le bayou a subi un léger montage ces jours derniers et cette crue va continuer encore quelque temps, car les rivières de l'Ouest, gonflées par les fortes pluies, ont atteint un niveau assez élevé.

On rapporte que la foire de la chapelle du Bruly St-Martin a donné un bénéfice de $600, celle de l'église paroissiale, tenue le même jour, a rapporté $1600, et celle de l'église St-Napoléon $1100.

Les travaux dans les champs de canne sont à peu près terminés partout. Cette plante est très avancée et promet très bien. S'il n'arrive pas d'accident d'ici à la roulaison, la récolte de cette année sera remarquablement productive.

(Markerville Review.)

On nous écrit du Bayou des Glaises :

—Moreauville est un petit village qui semble vouloir prospérer; en outre des quatre magasins ouverts dans cet endroit depuis deux ans, on se propose d'y construire une très belle église catholique. Notre ami J. C. Couvillion est en ce moment à construire un grand magasin qu'il pense ouvrir en automne. M. Couvillion est un de nos jeunes créoles qui jouissent beaucoup, à peine est-il entré dans les affaires qu'il s'est acquis une très belle réputation comme marchand. Il y a aussi deux écoles dans le village, une tenue par Mme Charles Estreeth et l'autre par M. P. M. Grémillion. La discipline dans ces écoles est tout à fait bonne, et ceux qui envoient leurs enfants, sont enchantés des progrès qu'ils font.

Nous apprenons de source certaine que la roulle est dans le coton sur le Bayou des Glaises; on a trouvé 180 pieds de coton attaqués de cette maladie sur un rang de réous arpents et demi de longueur, ce qui est beaucoup. Ceux qui s'y connaissent disent que cela est ordinairement occasionné par un excès de pluie, et nous n'avons pas de peine à le croire, car il pleut tous les jours depuis deux semaines dans cette partie de notre paroisse. Avec la roulle dans le coton et les chenilles qui viendront probablement après ces pluies, il n'y a pas à prédire quelle sera la récolte de coton. Le maïs est fait et est d'une très belle qualité.

Il n'y a presque pas de fruits sur le Bayou; le peu de pêches qu'il y a sur les arbres sont d'une qualité inférieure.

Le phylloxera en Californie.—On lit sous ce titre dans l'*Union Nouvelle* de Los Angeles, en date du 19 juin :

"Des traces d'insectes ayant tous les caractères du phylloxera ont été remarquées ces jours derniers dans un vignoble des alentours de la ville, et la nouvelle a produit une certaine émotion parmi nos vignerons.

"Ces insectes microscopiques, vus à la loupe, ont bien la forme d'un hanneton avec des antennes comme le phylloxera, et cependant M. Rose et d'autres vignerons expérimentés refusent de les reconnaître comme tels. Mais en mettant les choses au pire, le phylloxera en Californie, et surtout à Los Angeles, ne sera jamais un danger sérieux pour nos vignobles, et ses effets, pour diverses causes que nous allons indiquer, ne peuvent y avoir à beaucoup près des résultats aussi désastreux qu'en France.

"Bien que les chimistes qui depuis quinze ans étudient ce terrible insecte, n'aient pas encore pu trouver le moyen pratique de le détruire, leurs plus récents travaux, aussi bien en France qu'en Amérique, ont établi que le phylloxera est originaire des Etats-Unis, qu'il y existe dans les vignobles à l'état de mal chronique et latent, et que nulle variété de plants d'en ont à l'abri; mais que cependant les plants vigoureux et robustes lui résistent d'autant mieux que le sol est plus neuf et plus riche.

"L'énorme développement que prennent rpidement les plants de vigne sur le sol encore presque vierge des Etats-Unis est un obstacle réel à la diffusion du phylloxera dans ce pays, tandis que la délicatesse des plants français, jointe à la fatigue des vignobles, lui offre une proie fraîche et facile, et le mal s'y propage à l'état aigu pour ainsi dire. C'est sous le bénéfice de ces observations qu'un certain nombre de viticulteurs français ont commencé à planter des ceps américains.

"Outre ces causes de sécurité qui sont générales pour tout le territoire de l'Union, Los Angeles est particulièrement protégé contre l'invasion, par la nature alcaline de son sol. En effet, parmi tous les remèdes essayés jusqu'à ce jour, l'inondation et l'emploi d'engrais alcalins ont été trouvés les plus efficaces. Le sol de Los Angeles est donc par nature rebelle au phylloxera et porte le remède avec lui.

"La crainte du phylloxera ne doit pas tourmenter nos viticulteurs; si quelques cas se produisent, ils ne seront jamais que confinés à quelques places négligées et ils pourront toujours être facilement extirpés. La situation est au contraire des plus encourageantes pour que Los Angeles devienne dans quelques années le comté vignoble par excellence de la Californie et même de tous les Etats-Unis."

La concession du Nicaragua.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Nous avons annoncé le départ pour l'Europe, le 12 juin courant, par le City of Berlin, du capitaine Phelps,—"ex-commissaire de district de la ville de Washington",—portant avec lui, d'après le *World*, l'original de la concession du gouvernement du Nicaragua à une compagnie s'intitulant: *Provisional Interocean Canal Society*. Le capitaine Phelps était, d'après le même journal, accrédité en Europe par de hautes autorités financières et politiques de Washington, d'où ressort naturellement la conclusion que la concession en question était connue dans cette ville. Cependant le *Herald* annonce que "le texte complet de ce document vient d'être reçu dans la capitale." La nouvelle est attardée; quoi qu'il en soit, les détails du document dont il s'agit ne manquent pas d'intérêt, et nous croyons devoir en reproduire la substance.

L'acte est signé par don Adam Cardenas, ministre des affaires étrangères, et par M. Menocal, commissaire de la société provisoire. Cette société, suivant les termes de la concession, aura le privilége exclusif de construire un canal navigable à travers le territoire du Nicaragua. Le canal devra être de dimensions suffisantes pour recevoir les plus grands steamers naviguant entre l'Europe et l'Amérique, et les écluses devront avoir au moins 500 pieds de long et 28 de profondeur. La concession est pour 99 ans, à partir de l'ouverture du canal au commerce. A l'expiration de cett période, le gouvernement nicaraguéen en deviendra propriétaire à perpétuité, sous réserve du droit de la compagnie de passer un bail de 99 ans. Pendant la période de la concession; la compagnie aura le privilége de construire un chemin de fer le long de tout ou partie du canal, ainsi que les lignes télégraphiques qu'elle jugera nécessaires, et par lesquelles les messages devront être transmis gratuitement. Le gouvernement nicaraguéen proclamera que le canal et ses ports de terminus sont neutres, et qu'en cas de guerre entre le Nicaragua et d'autres puissances le transit ne sera pas interrompu. Le canal sera ouvert à tous navires, moyennant paiement des droits et observation des réglements de la compagnie.

Les troupes de nations étrangères et les navires de guerre seront autorisés à traverser le canal conformément aux traités existants, mais les navires de guerre de nations en hostilité avec le Nicaragua ou toute autre République de l'Amérique du Sud, seront rigoureusement exclus. Ou demandera à toutes les puissances de garantir la neutralité du canal, d'une certaine zone le long de son parcours et de la mer dans les abordages des ports de terminus.

La concession, avec ses avantages et privilèges, est faite à une compagnie de construction et ne pourra être transférée qu'à la compagnie à organiser par la société provisoire, en aucun cas à un gouvernement étranger. Elle sera organisée en la forme ordinaire avec son siége général à New York ou ailleurs, et elle prendra le nom de The Nicaraguan Ship Canal Company. Elle pourra importer au Nicaragua des émigrants de toutes les parties du monde, mais elle ne devra pas se mêler de questions affectant, directement ou indirectement, la paix publique du Nicaragua, ni protéger des criminels ou des perturbateurs de la paix. Elle sera exempte de toutes taxes pendant la période de concession.

Nouvelles Télégraphiques.

L'expulsion des Jésuites—Les mesures d'exécution.

Paris, 1er juillet.—Il n'y a pas en aujourd'hui de nouvelles expulsions de jésuites, le gouvernement attendant pour voir quel effet produiraît sur les ordres religieux l'action vigoureuse d'hier. Les décrets contre les jésuites ont été exécutés hier dans trente-neuf de leurs établissements situés dans trente-trois départements. Dans trois départements les établissements d'enseignement ont été épargnés pour quelque temps. A Angers, l'évêque l'eppel, qui avait abandonné ses devoirs législatifs pour défendre les jésuites dans son diocèse, a été pris au collet et expulsé avant tout autre religieux. Au Puy l'expulsion des jésuites a été effectuée par les soldats de la ligne.

Le Saint-Sacrement.

Paris, 2 juillet.—La nouvelle que les jésuites avaient été autorisés à faire transférer le Saint-Sacrement de leur chapelle à l'église de Saint-Sulpice par Mgr Richard, coadjuteur de l'archevêque de Paris, avait attiré hier une foule immense dans la rue de Sèvres. Une centaine de personnes, parmi lesquelles se trouvaient M. Chesnelong et d'autres sénateurs cléricaux, étaient groupées à l'intérieur de l'établissement autour de Mgr Richard et des trois Pères jésuites qui l'accompagnaient. Quand le commissaire de police Clément est arrivé, il a vu que leur intention était évidemment de profiter de l'occasion pour faire une nouvelle manifestation cléricale. Il a en conséquence interdit la cérémonie et a fait appeler M. Andrieux, le préfet de police, qui est arrivé presque aussitôt.

M. Andrieux a son tour a refusé de laisser procéder à la cérémonie. Toutefois, après avoir réussi à l'aide d'un stratagème à se débarrasser de M. Chesnelong et des personnes qui le suivaient, M. Andrieux a permis qu'on transportât le Saint-Sacrement dans une petite chapelle privée située dans la maison même. Le préfet de police a même offert au Père Pilot de lui laisser emporter d'autres objets précieux, mais celui-ci a refusé en disant qu'il venait de lui envoyer une sommation demandant la restitution de tous ces objets. M. Chesnelong et ses amis qui attendaient à St Sulpice ont été désappointés et ont dû se contenter d'un sermon de Mgr Richard.

Londres, 2 juillet.—D'après une dépêche de Paris, 39 maisons de jésuites ont été fermées le 30 juin, conformément aux décrets du 29 mars; ces 39 jésuitières renfermaient 475 membres (sur 1,500 environ qui vivent en France). Il reste encore 30 établissements dirigés par les jésuites; mais, comme ils sont exclusivement destinés à l'enseignement, ils bénéficient des dispositions de l'article additionnel qui les autorise à rester ouverts jusqu'au 31 août.

Le Père Forbes et la colonie américaine.

Paris, 2 juillet.—Le Rév. Père Forbes, ex-desservant de l'église anglaise de la rue d'Aguesseau, a été visité mercredi par une députation conduite par Sir John Cormack et M. Yeatman, qui lui a présenté au nom de la colonie américaine un témoignage d'estime et une bourse de 500 guinées.

L'opinion.

Madrid, 2 juillet.—Les journaux madrilènes de toute nuance blâment les décrets contre les ordres religieux en France. De nombreuses pétitions de différents ordres de moines, de religieuses et de collèges des jésuites demandant la permission de s'établir en Espagne, ont été favorablement accueillies. Les carmes, les dominicains, les prémontrés, les chartreux et les jésuites ont déjà pris des mesures pour l'établissement de maisons et d'écoles à Madrid. Le cardinal-archevêque de Tolède publie dans la plupart des journaux cléricaux une exhortation à fonder des comités de secours pour venir en aide aux moines expulsés de France. *El Imparcial*, principal organe des radicaux, et *El Globo*, organe de Castelar, conseillent aux républicains d'imiter la tolérance et la prudence de la République américaine. Des maisons sont mises dans plusieurs villes à la disposition des jésuites et des moines. Il y a déjà en Espagne huit collèges de jésuites qui sont très prospères. Le gouvernement autorise l'établissement de novicats dans le Guipuzcoa. Plusieurs moines et jésuites sont arrivés de Paris à Madrid pour se fixer dans le monastère du fondateur, à Loyola.

Angleterre et Siam.

Londres, 2 juillet.—La reine a reçu aujourd'hui à Windsor l'ambassadeur extraordinaire siamois, qui lui a remis la décoration de l'ordre de l'Eléphant blanc.

Un ténor dans la cage aux lions.

Paris, 2 juillet.—Les habitants de Bruxelles auront une nouvelle sensation la semaine prochaine. Un ténor français nommé Minasville entrera dans une cage avec les lions de Bidel et chantera l'air : Buvons à la gloire, accompagné au-dehors par un orchestre.

Les Bismcs et les Noirs.—A l'approche de l'échéance du 29 juin, les cléricaux commencent à jeter le masque. Les avocats des jésuites et les défenseurs passionnés de la liberté des pères de famille, voyant que leurs sophismes laissent le public très-froid, en font sourire leurs propres amis, se décident à arborer le drapeau blanc. C'est à la réunion de l'Elysée-Montmartre que les hommes politiques du parti prêtre ont osé pour la première fois déclarer que la lutte contre les décrets de mars n'était que le prétexte d'une agitation royaliste. MM. Baragnon et Baudry, d'Asson rehaussaient de leur présence l'éclat de cette fête; ces messieurs ne sont pas les premiers venus: ils ont siégé en bon rang dans les conseils du gouvernement des curés et ont qualité pour parler au nom du clergé intransigeant, régulier ou séculier. La pièce principale de la réunion de Montmartre était un réquisitoire véhément prononcé contre la République par le reporter d'une petite feuille qui cultive non sans succès la diffamation et la calomnie. M. Baragnon a souligné les attaques de ce littérateur en déblaiant que la réunion avait pour but la défense des principes de la royauté traditionnelle. On s'est séparé au cri de : "Vive le roi!"

Le parti clérical ne nous paraît pas destiné à obtenir plus de succès en évoquant le drapeau blanc qu'en prenant fait et cause pour les robes noires. Les manifestations comme celles de l'Elysée-Montmartre sont excellentes. Il est bon que la France voie jusqu'à quel point cette République si calomniée et si injustement qualifiée d'autoritaire laisse tout dire et tout écrire. Des poursuites pourraient faire supposer que le gouvernement a quelque souci de ces ridicules manifestations, contre lesquelles le dédain est une arme plus que suffisante. A quoi bon déranger un juge d'instruction ou même un agent de police pour réprimer des écarts de langage si voisins du ridicule? A quoi bon laisser supposer aux organisateurs des réunions cléricales que la sécurité de la République peut être troublée seulement une minute par une poignée de fanfarons impuissants!

(République Française.)

—L'Algérie se trouve déjà reliée à Marseille par trois câbles sous-marins, dont l'un d'eux appartient à une compagnie anglaise; mais, depuis l'abaissement de la taxe télégraphique, le nombre des télégrammes a doublé et l'on se trouve maintenant parfois en présence d'un certain encombrement des lignes.

L'établissement d'un nouveau câble a dès lors été reconnu indispensable et le crédit extraordinaire de 1,600,000 fr. demandé par le gouvernement pour cet objet vient d'être ratifié par la commission du budget.

—Un incident a troublé hier sur la représentation des *Fausses de Beaulieu* aux Folies-Dramatiques.

Beautendon, le héros de la pièce, a plusieurs filles. Or, au deuxième acte, pendant que M. de Lesseps conférencie, les Américains, qui ou si bien accueilli sa personne, sapent son projet par tous les moyens en leur pouvoir. Un envoyé extraordinaire du gouvernement des Etats-Unis demande au gouvernement colombien le retrait de la concession du canal achetée par M. de Lesseps à M. Wyse.

Jusqu'ici, le gouvernement colombien est resté sourd aux injonctions du gouvernement de Washington.

Mais en même temps, deux navires de guerre américaine, "Adams" et le "Kerseage," croisent sur les deux côtes de l'isthme pour empêcher toute tentative de travaux de colonisation sur la ligne de Panama Colon.

(Courrier du Soir.)

A la Campagne.—Les gens bien avisés passent toujours au lendemain et s'est ce qui fait leur bonheur, car ils ne sont jamais pris au dépourvu. Il y a aussi des personnes qui ne se mettent jamais en voyage sans préparer leur valise une semaine à l'avance, c'est là de la prudence louable sous tous les rapports. Nous en disons autant des personnes qui se pourvoient, à l'avance, de tous les articles de première nécessité, qui se paient tous très chers à la campagne; au premier rang de ces articles vient la chaussure que l'on paie un haut prix en dehors de la ville tandis qu'on peut faire, avec peu d'argent, beaucoup d'emplettes avantageuses en allant, avant de partir, faire son *bill* de chaussures à l'ETOILE ROUGE.

La Cinche-quinine guérit le frisson et la fièvre

A Mabille :

Après une valse échevelée, un monsieur quelque peu gris, qui vient de danser avec une femme fort maigre, lui dépose sur l'épaule, largement découverte, un baiser brûlant.

La danseuse se rebiffe, et d'une voix aigre :

—Est-ce que vous allez m'avaler, vous, maintenant?

—Oh! madame, répond le monsieur qui a repris son sang-froid, n'ayez pas peur; je n'avale jamais les arêtes.

Marie, le 30 juin 1880, par le Rév. Père Jour, dan, M. GEORGE COVINGTON PRÉZOT à Mad'lle AMÉLIE DeSUYR, tous deux de cette ville.

Pas de cartes.

Décédé, hier matin, à onze heures, à l'âge de 24 ans et demi, JOSEPH THÉODORE BAUDIER, fils de feu Alexandre Baudier et de feue Emilie Boulé. Les amis et connaissances des familles Baudier et Boulé sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN, à neuf heures et demie. Le convoi partira de la résidence de son père J. A. Baudier 187 rue du Quartier, entre Bourgogne et Dauphin.

Décédée, hier après midi, à l'âge de 52 ans, Dame CHARLES RAMEL, née Emma Berlinchaux. Les amis et connaissances des familles Ramel, Berlinhaux et de son beau frère E. G. Durel, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD HUI, à 5 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, à l'angle des rues St. Pierre et Derbigny.

Bureau de la Compagnie des Waterworks de la Nlle-Orléans, coin des rues St Charles et Perdido. 7 juillet 1880. Avis est ici donné que les Réservoirs fournissant l'eau dans toute la ville seront fermés ce soir de six heures à minuit, afin de poser les pompes au grand tuyau.

EDWARD TOBY,
7juil - 1f Président.

Bureau de la Commission de la Liquidation de la Dette Convertie de la Ville—Salle 5 Hôtel de Ville Nouvelle-Orléans 6 juillet 1880 La dixième distribution semi annuelle de primes sur les obligations de Banque primes, échues le 31 janvier et le 15 avril 1880 aura lieu dans la salle des séances du Conseil, à l'Hôtel de Ville, JEUDI, 15 JUILLET à 10 heures du matin, et que ce sera $30,000 seulement de tribuées. Les paiements se feront LUNDI 19 JUILLET 1880.

J. H. OGLESBY
Président de la Commission de la Liquidation de la Dette de Ville.
7jui—7 au 15

350 Montres!

C'est un assortiment immense pour la saison et nous sommes sûrs de l'écouler vite. Venez faire cadeau et vous vous achéter une excellente MONTRE à bas prix.

A. B. GRISWOLD & CO.,
No 119 Rue du Canal.
7 juil—1f

France-Tirena d'Orléans, 1ere compagnie.—Les officiers et membres de cette compagnie sont notifiés qu'une assemblée générale aura lieu à la salle Poydras MERCREDI 7 juillet, à 7 heures du soir, pour élections générales.

Les membres honoraires sont respectueusement invités à y assister.

Par ordre, ARMAND SELLE,
Capitaine.
G. PERAS, Sergent-major. 2 juil—5f

Avis.—Par suite des eaux basses au Fort Esperanza, le steamer Gambetta ne peut représenter ses voyages réguliers conformément au nouveau réglement. Avis sera donné lorsqu'il reprendra son service. 6 juil—

AVIS,

Le public est respectueusement prévenu que mes relations avec le bureau de prêts sur gages de Hart (Harts Loan office, 48 rue Bourbonne et Hart's Brokers office, 48 rue St Charles), ont cessé à partir du 1er du mois. Mon frère S. J. Hart prend le contrôle des deux magasins pour qui le solliciter une continuation du patronage libéral qui m a toujours été accordé.

MAURICE J. HART
6 juil 1 jr 3 juillet 1880.

Perdus,

Depuis dimanche dernier, deux CHEVAUX, étant un de neuf ans et un de deux ans, appartenant à M. Georgeur Reynes et Dauphine Nlle District. Une récompense honnête sera donnée à quiconque les ramènera à l'en-seigne indiquée. Le premier cheval est jaune et le second est gris
7juil—1f

Bassetti & Xiques
Successeurs de U. MARINONI.
67 et 69...RUE DECATUR...67 et 69
En débarquement du brick It. AURORA de Marseille et ALPHONSE & MARIE No 1 de Bordeaux.
1000 Paniers Huile d'Olive grandes et petites bouteilles de PLAGNIOL DE JAMES.
100 fûtes vin rouge, COUTREAU Pts.
50 ... Côtes de Beaujolais, L. P. BAROM.
50 ... DOMAINE de la PARDE.
10 ... Sauterne DOMAINE DE PRADILLON.
50 ... ST. LOUBES.
100 Caisses Absinthe Kirsch, E. PERNOD.
50 Huitièmes Cognac 1875, 1870, 1865, 1858, 1850 de E. GRÉGOIRE & Cie.
100 Caisses Cognac 1865 de E. GRÉGOIRE & Cie.
10 Huitièmes Cognac M. CASTILLON, 1815.
200 Caisses vins rouges et blancs de P. L. RUDELLE, Bordeaux.
Sauternes 1869 Grafve, La Tour Blanche Château Filhemens.
100 Caisses Fruits à l'eau de vie KITON NOUVIALLE.
20 Caisses CHARTREUSE jaune et vert.
10 ... Sardines décoquées LE MARCHAND.
A vendre par
BASSETTI & XIQUES,
67 & 69 Rue Decatur.
6 juil—6f

Vin de Bergasse. Vin de Bergasse.
50 barriques Vin Rouge très fort BERGASSE.
A vendre par
ANT. GIRAUD,
6juil—7f 48 Decatur.

Réduction de Prix.

Pour répondre à la pénurie générale, suite de la débâcle des affaires, j'ai l'honneur d'annoncer que, à partir de ce jour, je réduis considérablement le prix de ma Mekahma—et avantageusement achète pour la guérison de nombre de maladies. Les désordres de l'estomac et des intestins, ainsi que les affections qui en découlent, résistent rarement à l'emploi quotidien pendant une période de la Mekahma. Cette liqueur est, en plus, un préservatif puissant des différentes fièvres de la saison chaude, lesquelles ne sont dues, en définitive, qu'à l'absorption d'substances malsaines plus ou moins microscopiques.

DR TESTUT,
6 juil—1m. 91 rue Toulouse.

En débarquement du navire AURORA de Marseille.
300 paniers Huile d'Olive, J. Plagniol, quarts 200 pinte
200 caisses Vermouth Noilly Prat & Co.
A vendre par A. BOCHEREAU & CO.
6 juil—3f 16 et 18 rue St-Louis.

LA MÉTROPOLE,
Compagnie d'Assurance de Paris, France.
Le placement du capital et de l'excédant de cette Compagnie se fait entièrement en BONS DES ETATS-UNIS, EN OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS, et en obligations de chemins de fer garanties par le gouvernement français.

Capital payé intégralement	1,000,000
Actif en argent le 31 déc